



## **MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN SUPERVISION BANCAIRE «RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA FONCTION JURIDIQUE A LA COBAC»**

Alexis Boher, conseiller résident en régulation et supervision bancaires et Pauline de La Bouillerie, experte de court terme du FMI ont réalisé une mission d'assistance technique à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), du 04 au 15 septembre 2017.

Inscrite au programme de travail d'AFRITAC pour l'année 2017-2018, cette mission avait pour objectif de renforcer l'efficacité de l'action préventive de la COBAC à l'égard des établissements de crédit en difficulté, dans le cadre du règlement CEMAC 02/14 applicable dans la sous-région.

Travaillant en étroite coopération avec les équipes du Secrétariat Général de la COBAC, les experts ont examiné leurs modes opératoires et leur ont proposé des suggestions pratiques en vue notamment :

- d'améliorer la rigueur et l'efficacité des processus opérationnels conduisant à décider de mesures d'intervention précoce (détermination des mesures adéquates, préparation des dossiers de la Commission, rédaction des décisions et suivi de leur mise en œuvre) et,
- de renforcer leur qualité juridique, dans un contexte marqué par l'intensification de l'activité de la Commission Bancaire et la montée des risques juridiques induits par les contentieux.

Par ailleurs, plusieurs évolutions ciblées des dispositions du règlement CEMAC 02/14 ont été préconisées.

**À l'issue de cette mission intensive, le Secrétaire Général de la COBAC a marqué son intérêt pour les propositions d'AFRITAC et a exprimé sa satisfaction au regard de la qualité des travaux effectués et de la bonne coopération mutuelle.**